






**PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT
DES CONDITIONS ADAPTÉES
D'INSTALLATION
D'UN BUREAU DE TRAVAIL
DEVANT ÉCRAN**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sommaire

Éditorial	3
Page de présentation de la brochure	4
Liens utiles	5
 Installation et orientation de l'écran :	
• Non adapté.....	6
• Adapté	7
 Gestion des fils électriques :	
• Non adapté	8
• Adapté	9
 Au-dessus du plan de travail :	
• Non adapté	10
• Adapté	11
 Au-dessous du plan de travail :	
• Non adapté	12
• Adapté	13
 Ambiance lumineuse du poste de travail :	
• Non adapté	14
• Adapté	15

Éditorial

Fruit des réflexions d'un groupe de travail lancé par le CHS-DI du Rhône le 6 avril 2010, et d'un exercice de rédaction intégralement réalisé en commun et en pluridisciplinarité par les acteurs en hygiène, santé et sécurité au travail du département, appuyés par les responsables nationaux compétents, cette brochure vous apporte les informations utiles pour l'installation de votre poste de travail.

Elle a été élaborée dans le but de faire connaître de façon aussi simple que possible à chacun de vous les règles d'installation devant être privilégiées pour votre confort au sens général, et à l'inverse les pratiques à éviter.

Un second document également rédigé en pluridisciplinarité par les membres du groupe de travail, plus argumenté, a été élaboré en vue d'être distribué aux services immobilier et logistique des sites des ministères économique et financier dans le Rhône.

Ainsi, la diffusion de l'information utile par tous les canaux de la décision des modalités d'installation des postes de travail doit-elle permettre d'apporter à chacun de vous une marque forte d'intérêt pour ses conditions de travail.

Mon souhait est ainsi de veiller à faciliter et à systématiser l'analyse et la mise en œuvre des meilleures postures au travail tout au long de la carrière professionnelle des agents des Ministères économique et financier, garantes de conditions de travail aussi adaptées que possible pour permettre notamment l'économie des troubles musculo squelettiques.

Bernard Moncéré,
Président du CHSCT du Rhône,
Directeur Régional des Finances Publiques



A la demande du CHS-CT du Rhône, ce document est le résultat d'un travail pluridisciplinaire. Il présente de façon simple les recommandations à mettre en place lorsque se pose la question « **Comment faire pour installer mon poste de travail devant écran** ».

Ce document pratique, destiné aux agents employés dans toutes les directions des ministères économique et financier, a pour but de synthétiser visuellement, sur une même page, cinq situations de travail « non adaptées » et « adaptées » :

1 - Installation et orientation de l'écran

2 - Gestion des fils électriques

3 - Espace de travail informatique : au-dessus du plan de travail

4 - Espace de travail informatique : au-dessous du plan de travail

5 - Ambiance lumineuse du poste de travail

Des études ont permis d'identifier les causes principales des problèmes de santé provoqués par les aménagements mal adaptés de ces postes. Une partie de ces problèmes peut être résolue en mettant en place des moyens adaptés. Enfin, la participation de chaque agent est une condition indispensable à la réussite de l'aménagement de son poste de travail.

Pour toute question liée à l'installation de votre poste de travail devant écran, vous pouvez solliciter :

- **le médecin de prévention (MP)**
- **l'assistant de prévention (AP)**
- **l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)**

Parallèlement à la rédaction de ce document des tests de matériels périphériques réalisés en situations réelles de travail ont permis de prendre en compte l'avis des agents.

Liens utiles



Ce document est également consultable en ligne dans l'intranet de la DGFIP, de la DGDDI et de l'INSEE. Processus d'accès au document en ligne :

Intranet DGFIP (Ulysse 69) :

<http://www.intranet.dgfip/page/la-documentation-gestion-budgetaire-moyens-structures-et-emplois>

Immobilier : Outils et Supports : Guides

http://portailmetier.appli.impots/portal/html/documents/documents.jsp?espid=1.8585&paf_gear_id=documents&type=2

Intranet DGDDI (69) : <http://aladin/douane>

suivre ensuite les rubriques :

. DI Lyon/DI/Vie administrative

. Directions/DI/DR Lyon/Livret d'accueil

Intranet INSEE :

<http://10.28.230.51\Administration des ressources\Hygiène et sécurité>



Ce document est également consultable en ligne dans l'intranet du Secrétariat Général du MEFI. Processus d'accès au document en ligne :

Intranet Secrétariat Général du MEFI :

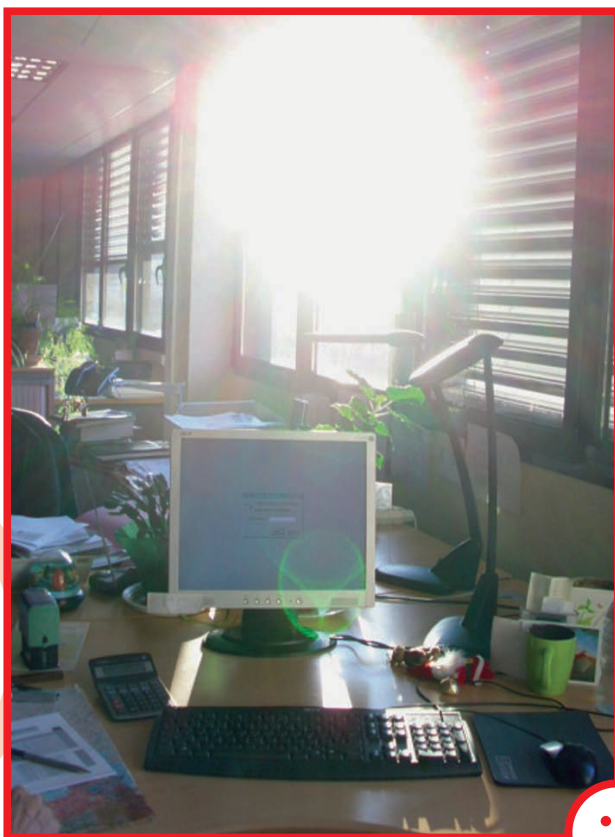
<http://monalize.alize/gcp/pages/lang/fr/site/alize/Accueil>

Le dispositif ministériel d'Hygiène, de Sécurité et de Prévention Médicale

http://alize.alize/alize11/alize_sdas/chs/0_chs.htm

INSTALLATION ET ORIENTATION DE L'ÉCRAN

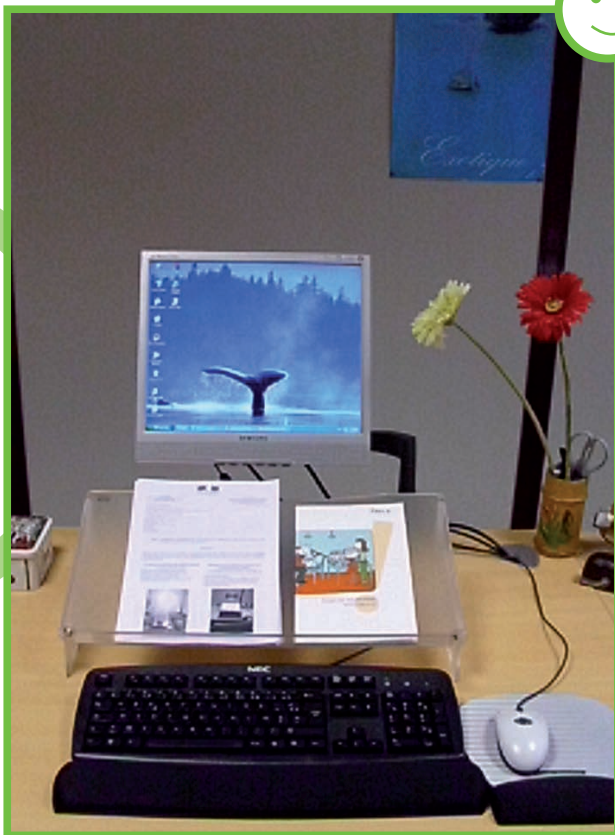
NON ADAPTÉ



Orientation vers la source de lumière naturelle en arrière plan de l'écran

- ❌ Éclairement trop important et trop violent,
- ❌ Variations des niveaux de luminance,
- ❌ Exposition aux rayonnements solaires, avec éblouissement,
- ❌ Stores non adaptés ou détériorés,
- ❌ Céphalées, yeux qui piquent, fatigue oculaire,
- ❌ Inconfort postural, déconcentration.

ADAPTÉ



**Orientation vers un élément totalement mat
en arrière plan de l'écran**
*installé perpendiculairement à, et entre 1,50 et 6 mètres
de la source de lumière naturelle*

- ✓ Diminution de la sensation d'agression des yeux,
- ✓ Éclairage homogène,
- ✓ Aucun éblouissement,
- ✓ Avec stores intérieurs adaptés et en bon état,
- ✓ Diminution des céphalées, de la fatigue oculaire,
- ✓ Meilleur confort visuel.

GESTION DES FILS ÉLECTRIQUES

NON ADAPTÉ



***Fils des connexions électriques
déposés directement sur le sol,
sans aucun ordre***



- ❌ Risques de chutes potentiellement graves,
- ❌ Très inconfortable pour les agents concernés,
- ❌ Très inconfortable pour les agents des Cellules Micro Informatique (genoux),
- ❌ Contraignant pour l'activité des agents d'entretien,
- ❌ Entretien des sols compliqué, difficile (abandonné),
- ❌ Présence constante de poussières, de dépôts divers,
- ❌ Présence de boîtiers ou socles multiprises dangereux,
- ❌ Image générale du site très dégradée.

ADAPTÉ



*Fils de connexions électriques
relevés sous les plans de travail des bureaux
avec longueur excédentaire enroulée
et fixée en hauteur*

- ✓ Aucun fil sur le sol : « Objectif zéro fil à terre » atteint,
- ✓ Prévention de tout risque de chute,
- ✓ Sols sans fil de connexion = genoux des agents des Cellules Micro Informatique préservés,
- ✓ Activité des agents d'entretien améliorée,
- ✓ Entretien des sols facilité et de bonne qualité,
- ✓ Vérification et entretien périodique de l'alimentation électrique facilités,
- ✓ Image générale du site fortement améliorée.

AU-DESSUS DU PLAN DE TRAVAIL



NON ADAPTÉ



Organisation du poste de travail devant écran avec contraintes posturales

- ❌ Cou baissé vers l'avant et/ou rotation sur le côté pour lire la copie,
- ❌ Cou baissé en avant pour écrire sur le document,
- ❌ Dos arrondi et bras tendus pour saisir sur le clavier,
- ❌ Distance yeux/écran raccourcie,
- ❌ Compression accentuée des cuisses sur le fauteuil,
- ❌ Souris loin du clavier : hors des angles de confort de préhension,
- ❌ Résultat : troubles musculo squelettiques potentiels.

ADAPTÉ



Organisation du poste de travail devant écran avec possibilité de varier les postures

- ✓ Porte document dans le même plan de regard que l'écran,
- ✓ Hauteur adaptée de l'écran : bord supérieur à hauteur du regard,
- ✓ Distance œil/écran comprise entre 50 et 70 cm,
- ✓ Clavier non éblouissant à 10-30 cm du bord, dans la zone de confort des mains, avant bras parallèles au sol, posés naturellement sur le plan de travail, coudes de 90° à 120°,
- ✓ Dotation de moyens matériels supplémentaires (tapis de souris avec support gel, repose paumes ...),
- ✓ Travail en ligne droite : fauteuil, agent, clavier, porte-document, écran,
- ✓ Résultat : moins de contraintes posturales.

**AU-DESSOUS
DU PLAN
DE
TRAVAIL**

NON ADAPTÉ



**Organisation du poste de travail
devant écran sous le plan de travail :
avec obstacle dans les jambes**

- ❌ Souvent, posture de biais et décalée,
- ❌ Souvent, position coincée dans le creux du bureau,
- ❌ Souvent fils de connexion des périphériques trop courts,
- ❌ Souvent, unité centrale dans les jambes,
- ❌ Souvent fauteuil non adapté, usé ou mal réglé,
- ❌ Souvent, plusieurs de ces inconforts additionnés,
- ❌ Absence de repose-pieds : pieds sur piétements du fauteuil.

ADAPTÉ



**Organisation du poste de travail devant écran
sous le plan de travail :
libéré de tout obstacle dans les jambes**

- ✓ Utilisation de la grande partie droite du bureau,
- ✓ Longueur des fils de connexion des périphériques rallongée, suivant le besoin,
- ✓ UC plus facilement accessible aux intervenants informatiques,
- ✓ Espace d'évolution libre de 40 cm de part et d'autre des jambes, pour varier les postures,
- ✓ Pas d'obstacle (UC, caisson mobile, autre ...),
- ✓ Position de travail dans l'axe du corps,
- ✓ Fauteuil adapté (avec possibilité de recul de 80 cm min.),
- ✓ Repose-pieds (au besoin).

**AMBIANCE
LUMINEUSE
DU POSTE
DE
TRAVAIL**

NON ADAPTÉ



***Organisation du poste de travail
devant écran avec un éclairage
artificiel non adapté ou insuffisant***

- Risque de chute,
- Niveau d'éclairage trop faible ou trop fort,
- Matériel de génération dépassée,
- Présence des sources d'éclairage artificiel direct sur l'écran informatique,
- Éblouissements,
- Baisse de l'acuité visuelle et fatigue oculaire,
- Fatigue accentuée, inconfort au travail.

ADAPTÉ



Organisation du poste de travail devant écran avec un éclairage artificiel adapté

- ✓ Éclairage artificiel homogène sur le plan de travail compris entre 300 et 500 lux,
- ✓ Plafonnier situé hors d'un angle de 30° au-dessus du niveau des yeux de l'agent et entre 1 m et 1,50 m de part et d'autre de l'écran,
- ✓ Si nécessaire, lampadaire sur pied à intensité réglable, placé pour ne pas générer d'ombre portée,
- ✓ Surfaces mates pour les plans de travail,
- ✓ Matériel vérifié et entretenu périodiquement,
- ✓ Moins de fatigue oculaire, confort au travail.

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ
ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL
DU
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

